

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

**Avis spécifique de Passation de Marché**

**Nom du pays** : République de Guinée

**Nom du Projet** : Projet de Développement Rural Intégré Gaoual-Koundara-Mali (PDRI-GKM)

**Nom du Secteur** : Agriculture et Elevage

**Mode de financement** : Prêt Mise en Œuvre

**No du Financement** : GIN1004

**Intitulé du Marché** : Travaux d’Aménagement Hydroagricole dans les Préfectures de Koundara, Gaoual et Mali.

AON N° 01/MAGEL/PDRI-GKM/2024

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un prêt de la Banque Islamique de Développement (BID) sous le N° GIN1004, pour financer le Projet de Développement Rural Intégré Gaoual-Koundara-Mali dont la mise en œuvre est prévue dans les Préfectures de Gaoual – Koundara – Mali, et, a l’intention d’utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du Marché des travaux d’Aménagement Hydroagricole dans les préfectures de Koundara, Gaoual et Mali.
2. Le Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage sollicite des Offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des prestations au titre des aménagements :

***PRÉFECTURE DE KOUNDARA***

* + ***Lot 1 : Aménagement de 586 ha dans la Préfecture de Koundara***
* 556 ha en aménagement pluvial
* 25 ha en irrigation gravitaire
* 05 ha en irrigation localisée
  + ***Lot 2 : Aménagement Hydroagricole de 436 ha dans la préfecture de Koundara***
* 122 ha en irrigation gravitaire
* 10 ha en irrigation localisée
* 297 ha en aménagement pluvial
* 07 ha en irrigation par aspersion

***PRÉFECTURE DE GAOUAL***

* + ***Lot 3 : Aménagement hydroagricole de 216,9 ha :***
* 171 ha en aménagement pluvial
* 12 ha en irrigation localisée
* 33,9 ha en irrigation gravitaire
  + ***Lot 4 : Aménagement Hydroagricole de 185,8 ha***
* 171 ha en aménagement pluvial
* 9,8 ha en irrigation gravitaire
* 05 ha en irrigation localisé
  + ***Lot 5 : Aménagement Hydroagricole de 345 ha***
* 150 ha aménagement pluvial
* 172 ha en irrigation gravitaire
* 23 ha en irrigation par aspersion

***PRÉFECTURE DE MALI***

* + ***Lot 6 : Aménagement Hydroagricole de 194 ha***
* 37 ha en aménagement pluvial
* 48 ha en irrigation gravitaire
* 76 ha en aménagement pluvial amélioré
* 33 ha en irrigation gravitaire

Pour un délai d’exécution de douze (12) mois.

1. La Passation du Marché sera conduite par Appel d’Offres National (AON) tel que défini dans le dossier type d’Appel d’Offres pour l’Acquisition des Biens financés par la Banque Islamique de Développement Edition Avril 2019 (les « Directives »), les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des clauses 1.18 à 1.21 de ces Directives concernant les règles de la BID portant sur les conflits d’intérêt et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles aux Marchés financés par la BID.
2. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l’Unité de Gestion du Projet et prendre connaissance du document d’Appel d’Offres au siège du Projet à l’adresse suivante : Projet de Développement Rural Intégré Gaoual-Koundara-Mali (PDRI-GKM) à Coléah – Lansébougny (+224 621 75 75 55) entre 09 heures et 17 heures GMT du Lundi au Vendredi.

* Avoir un minimum de chiffre d’affaires annuel moyen des activités d’aménagement hydroagricole de :
* Lots 1 : Deux Milliards Six Cent Millions (2 600 000 000) GNF ;
* Lots 2 : Cinq Milliards Cent Millions (5 100 000 000) GNF ;
* Lot 3 : Trois Milliards Trois Cent Millions (3 300 000 000) GNF ;
* Lots 4 : Trois Milliards (3 000 000 000) GNF ;
* Lots 5 : Quatre Milliards Quatre Cent Millions (4 400 000 000) GNF ;
* Lot 6 : Trois Milliards Cinq Cent Millions (3 500 000 000) GNF.
* Qui doit correspondre au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des cinq (05) dernières années (2019-2020-2021, 2022 et 2023).
* Le Soumissionnaire doit démontrer qu’il dispose des avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l’avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l’exécution des travaux objet du présent Appel d’Offres à hauteur de :
* Pour le Lot 1 : Deux Milliards Six Cent Millions (2 600 000 000) GNF
* Pour le Lot 2 : Cinq Milliards Deux Cent Millions (5 200 000 000) GNF
* Pour le Lot 3 : Trois Milliards Trois Cent Millions (3 300 000 000) GNF
* Pour le Lot 4 : Trois Milliards (3 000 000 000) GNF
* Pour le Lot 5 : Quatre Milliards Quatre Cent Millions (4 400 000 000) GNF
* Pour le Lot 6 : Trois Milliards Cinq Cent Millions (3 500 000 000) GNF et nets de ses autres engagements en adéquation avec 3.1 les critères de qualifications.
* A cet effet joindre à son offre la liste des marchés exécutés et copie de toute preuve (Attestation de bonne fin ou Procès-verbal de réception) montrant qu’il a exécuté les dits marchés.
* Expérience Spécifique : Expérience en marchés de construction à titre d’entrepreneur, de sous-traitant ou d’ensemblier dans au moins :
* **Lot 01** : Exécution d’un (01) marché de travaux d’aménagement hydro-agricoles en pluvial ou irrigué au moins 300 ha d’un montant égal à : Six milliards (6 000 000 000) GNF.
* **Lot 02** : Exécution d’un (01) marché de travaux d’aménagement hydro-agricoles en pluvial ou irrigué au moins 300 ha d’un montant égal à : Douze milliards (12 000 000 000) GNF.
* **Lot 03, 04 et 05** : Exécution d’un (01) marché de travaux d’aménagement hydro-agricoles en pluvial ou irrigué au moins 200 ha d’un montant égal à :

**-**Sept milliards sept cent millions (7 700 000 000) GNFpour le lot 3 ;

**­-**Sept milliards (7 000 000 000) GNFpour le lot 4 ;

**-**Dix milliards deux cent millions (10 200 000 000) GNFpour le lot 5.

* **Lot 6** : Exécution d’un (01) marché de travaux d’aménagement hydro-agricoles en pluvial ou irrigué au moins 200 ha d’un montant égal à : Huit milliards deux cent millions (8 200 000 000) GNF.

La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section VI, Spécifications techniques et plans.

* Être en règle avec l’Administration fiscale (Quitus fiscal, RCCM, Attestation de non-faillite).

1. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le dossier d’Appel d’Offres complet en français au siège du Projet contre un paiement non remboursable de Cinq Millions (5 000 000) Francs Guinéens répartis comme suit :

* 30% (1 500 000 GNF) du montant seront versés au compte de l’Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ouvert à la BCRG sous le N° : 2011000307 ;
* 50% (2 500 000 GNF) du montant seront versés au compte du Receveur Central du Trésor Public ouvert à la BCRG sous le N° : 4111071 et
* 20% (1 000 000 GNF) au compte du Projet de Développement Rural Intégré Gaoual-Koundara-Mali payable en espèce. Le dossier d’appel d’offres sera adressé par Courriel et Version Papier.

1. Les Offres devront être soumises Projet de Développement Rural Intégré Gaoual-Koundara-Mali, sis à Coléah – Lansébougny, ville de Conakry au plus tard le **Mercredi 25 Septembre 2024 à 10** heures. La soumission des Offres par voie électronique ne sera pas autorisée et les Offres remises en retard ne seront pas acceptées. L’ouverture des plis aura lieu le même jour (**Mercredi 25 Septembre 2024) à 11 heures** en présence des représentants des soumissionnaires dans la salle de conférence du Projet. **Les Offres doivent être accompagnées d’une Garantie de soumission d’un montant équivalant à :**

* Lot1 : Cent Soixante Dix Millions (170 000 000) GNF ;
* Lot2 : Trois Cent Quarante Millions (340 000 000) GNF ;
* Lot3 : Deux Cent Vingt Millions (220 000 000) GNF ;
* Lot4 : Deux Cent Millions (200 000 000) GNF ;
* Lot5 : Deux Cent Quatre Vingt Dix Millions (290 000 000) GNF ;
* Lot6 : Deux Cent Trente Cinq Millions (235 000 000) GNF.

1. La période de validité des Offres est de Cent Vingt (120) Jours à compter de la date limite de soumission.

Conakry le 23 Août 2024

Le Coordonnateur du Projet

**M. Naby Moussa OULARE**